

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 17 Juillet 2018

Présents : L. Mazzoleni /G.Bouat/ D. Guillard / B.Buosi/ D. Marchal

Excusés : A. Brault/ C. Maugiron / F. Agaci

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

HEURES OFFICIELLES SENIORS

Lors du dernier comité directeur, suite à une proposition de la commission des règlements, il a été décidé de revoir les horaires de match de coupe sénior. De ce fait des horaires ont été modifiés sur le tableau des heures officielles (cela concerne 4 mois). La commission invite tous les clubs concernés à consulter la mise à jour de ce tableau sur le site du district.

U13

Après homologation des rencontres et enregistrement des classements, les Clubs peuvent valider les pré-engagements en niveau 1 et 2 avant le 20 août 2018. Toutes les autres équipes pourront valider leurs pré-engagements au niveau 3, ainsi que les nouvelles inscriptions d'équipes pourront se faire à ce niveau 3, ceci avant le 17 septembre 2018.

U15 A 11

U15 D2 et D3 : Suite à la décision du bureau directeur parue dans le PV 397 du 12 Juillet, imposant à la commission d'appliquer strictement l'article 24-5 des règlements sportifs, la commission procède à la descente en D3 de Groupement Sud Dauphiné 2 et procède à l'accession de la Sure 2 en D2

COMPOSITION DE LA POULE DE D1 : CHARVIEU 1 / MANVAL 1 /MOS 3 RIVIERE 1 / SEYSSINS 1 /DOMARIN 1 / ECHIROLLES 2 / CROLLES 1 /FC2A 1 / MURETTE 2 / EYBENS 2 / DEUX ROCHERS 1 / GPT ISERE RHODANIENNE 1

Projet de Composition des poules de brassage de D2 :

D2 : 1° phase :

Poule A : SUD ISERE 1 /RACHAIS 1 /MANIVAL 2 /ECHIROLLES 3 /PONT DE CLAIX /NOTRE DAME DE MESSAGE

Poule B : SEYSSINS 2 /GIERES 1 /USVO 1 /AS GRESIVAUDAN /MARTINEROIS 1 /ASIEG 1

Poule C : CROSSEY/SASSENAGE/SEYSSINET 1 /FC SURE/ COTE ST ANDRE 2/VOIRON MOIRANS

Poule D : NIVOLAS / CHIRENS /BOUBRE/TOUR ST CLAIR 1 /VALLEE DU GUIERS 1 /LCA FOOT

Poule E : BOURGOIN 3 / CREYS MORESTEL/ ARTAS CHARANTONNAY/BALMES NORD ISERE 1 / SEREZIN / VAREZE

Rappel date butoir des pré- engagement U15 D1 et D2, le 23 juillet et D3 le 10 Septembre 2018

Responsable : DAN MARCHAL : Tél : 06 24 79 26 38

U17

Rappel date butoir des pré- engagement U17 D1 et D2, le 23 juillet et D3 le 10 Septembre 2018

Courriers clubs : Isère Rhodanienne, Bourbre, Rives

Isère Rhodanienne (ST Maurice l'Exil) : Nous ne pouvons accéder à votre demande

Riveset Bourbre : en inactivité pour la saison 2018/2019

Suite à l'inactivité du club de Rives il est procédé à une accession supplémentaire en D2. Article 3 des championnats jeunes Alínea 5, l'équipe de Goncelin accède en D2

COMPOSITION DE LA POULE DE D1 :

Bourgoin 2, La Murette 1, Eybens 2, Gpt Sud Dauphiné 1, Vallée de la Gresse, Isled'Abeau 1, Vallée du Guiers 1, Creys Morestel 1, Crolles 1, Echirolles 2, Nivolais 1, Rachais

Projet de Composition des poules de brassage de D2 :

Poule A : Seyssinet 1, Gières1, Seyssins 1, Manival 2, Martinerois 1, FC2A 1, Sud Isère 1, Goncelin 1

Poule B : Deux Rochers1, La Murette 2, Chirens 1, Gpt Sud Dauphiné 2, Formafoot Bièvre Valloire 1, Cote St André 2, St Hilaire de la Cote 1, Pont de Claix 1

Poule C : Vezeronce Huert 1, St André le Gaz 1, Artas Charantonay 1, Tour st Clair 1, Domarin 2, MOS 3R 1, Reventin 1, Isle d'Abeau 2

Responsable : BERNARD BUOSI 06.74.25.85.94

U19

Rappel date butoir des pré- engagement U19 D1 le 23 juillet et D2 le 10 Septembre 2018

VEZERONCE HUERT : Nous ne pouvons accéder à votre demande

Responsable : BERNARD BUOSI 06.74.25.85.94

SENIORS

D3 et D4 : Suite à la décision du bureau directeur parue dans le PV 397 du 12 Juillet, imposant à la commission d'appliquer strictement l'article 24-5 des règlements sportifs, il en ressort

D3 : Suite aux descentes d'UOP 2 et 2 Rochers 2 du fait de la descente à ce niveau de leur équipe première, les équipes de St Marcellin 3 et Rachais 3 sont rétrogradés en D4

De ce fait il est procédé à l'accession de La Sure 1 et St André 2 de D4 en D3 du fait de leur classement au challenge du fair-play et sportivité

La présent parution est indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres, la mise à jour du bonus-malus et que toutes les procédures en cours ou à venir des différentes commissions de discipline, des règlements et d'appel aient été traitées :

Les montants, descendants et maintiens sont repartis en zones Ouest et Est. A l'intérieur de ses zones tirages intégrale en répartissant les trois types d'équipes

D3 A	D3 B	D3 C	D3 D
DOMENE	MANIVAL 2	2 ROCHERS	ARTAS CHARANTONNAY
U.O.P	ST PAUL DE VARGES	ENT. FOOT ETANGS	VALLEE D'HIEU
VALONDRAS	LA SURE	DOMARIN 2	LAUZES
LA MURETTE 2	ASIEG 2	LES AVENIERES	MOS3R 3
PONTCHARRA	VER SAU 2	CHARVIEU 3	BILIEU
CLAIX	MARTINEROIS 2	VEZERONCE-HUERT	NORD DAUPHINE 2
JARRIE CHAMP 2	RO CLAIX	RUY MONTCEAU	ST ANDRE GAZ 2
ST QUENTIN	TUNISIEN SMH	FORMAFOOT	VILLEFONTAINE
GRESIVAUDAN	CHATTE	DOLOMIEU	VAREZE 2
RIVES	IZEAUX	ECBF	COLLINES
TULLINS	CROLLES	FOUR	CVL 38
NOYAREY	MIRIBEL	CORBELIN	REVENTIN

D4 A	D4 B	D4 C	D4 D	D4 E
UOP 2	SEYSSINET 2	CORBELIN 2	BEAUREPAIRE	TIGNIEU
VOREPPE 2	2 ROCHERS 2	OYEU	FARAMANS	BEAUVOIR
CROLLES 2	SEYSSINS 2	ST HILAIRE DE LA COTE	COTE ST ANDRE 3	ARTAS CHARANTONNAY 2
VALLEE DE LA GRESSE 4	ST ANTOINE	DOLOMIEU 2	ST SIMEON	VALLEE BLEUE
SUSVILLE MATHEYSINE	ST LATTIER	CREYS MORESTEL 2	LIERS	ESTRABLIN 2
CHAMPAGNIER	ST MARCELLIN 3	VILLEFONTAINE 2	CHABONS	TURC VERPILLIERE
EYBENS 3	4 MONTAGNES	VELANNE	BATIE MONTGASCON	ISLE D'ABEAU 2
POISAT	CHIRENS	BOURBRE	ASCOL	CHEYSSIEU
GIERES 3	ST JOSEPH	VALLEE DU GUIERS 3	UNIFOOT 2	ST MAURICE 2
ST MARIN D'URIAGE	ST CASSIEN 3	CASSOLARD PASSAGEOIS	MOS 3R 4	CVL 2
PAYS D'ALLEVARD	RIVES 2	LCA FOOT	BOSS	REVENTIN 2
ST GEORGES COMMIERS	TURC GRENOBLE	VEZERONCE HUERT 2	VIRIEU	BALMES NORD ISERE 2

D4 : Varèze 2 monte en D3 (vacance de Veurey), Crossey, St Geoire en Valdaine et Rachais 3 ne s'inscrivent pas en 2018/2019. Ils sont remplacés par Turc de Grenoble, Chirens, BOSS et Ol. Villefontaine 2 selon les critères de l'article 24-5

Le Co- Président :

L. Mazzoleni